



Mairie de LAVOUR
Service Municipal
Sport et Jeunesse

BOURSE A PERMIS DE CONDUIRE

FICHE TECHNIQUE

Vous souhaitez déposer un dossier de bourse au permis de conduire (permis B) proposé par la ville de LAVOUR.

Avant de remplir votre dossier qui permettra d'étudier votre demande, lisez les informations suivantes.

Les dates à retenir :

Retrait du dossier : du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020

Date limite de dépôt du dossier : 31 janvier 2021

ATTENTION, aucun dossier déposé après la date limite ne pourra être accepté.

Lieu de retrait et de dépôt du dossier :

Espace Jeunesse
8 rue de la Mairie

Permanences :
du Lundi au Vendredi de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi

81500 LAVOUR
Tél : 05.63.41.84.33

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre proposition de projet de contrepartie ;
- La/les motivations(s) pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire ;
- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire) ;
- Et en joignant l'ensemble des documents demandés.

ATTENTION, si votre dossier est incomplet, il ne pourra être étudié.

La période d'audition des candidats est programmée fin mars 2021
Attribution officielle des bourses en conseil municipal : avril 2021
Signature officielle des chartes des boursiers : mai 2021

Modalités d'étude du dossier :

Votre dossier sera étudié avec la plus grande attention par un groupe de travail (la commission BAP2C est constituée d'élus et de professionnels) qui proposera une liste de lauréats et les montants respectifs de la bourse attribuée.

Les candidats seront également auditionnés par la commission BAP2C

Vous recevrez par courrier la notification de la décision de ladite commission
Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Les critères d'admissibilité du dossier :

- Avoir minimum 18ans et maximum 25 ans à la date limite de dépôt du dossier.
- Résider à Lavaur
- Passer un premier permis (une mesure dérogatoire est accordée au détenteur du code)
- Avoir un projet de contrepartie d'utilité publique compris entre 50 et 70 heures.

Les critères d'attribution :

La décision de la commission sera motivée par les critères suivants :

- la proposition de contrepartie (action sociale, sportive, artistique, éducative et humanitaire sur la Ville)
- la motivation du candidat
- la situation socio-familiale
- l'audition du candidat
- le projet professionnel

Montant de la bourse :

La participation de la ville au financement du permis de conduire automobile (Permis B) sera modulable selon votre situation.

Deux formules sont possibles pour toutes les auto-écoles :

- une prestation complète à savoir : les frais d'inscription, les cours de code illimités, 20 h de conduite, une présentation à l'examen du permis de conduire. **Attention, suite à la réforme du permis de conduire, le candidat doit s'inscrire en ligne directement auprès d'un prestataire privé et s'acquitter d'une redevance de 30.00 € payable par carte bancaire, pour pouvoir se présenter à l'examen du code.**
- une prestation allégée à savoir : les frais d'inscription, 20 heures de conduite, une présentation à l'examen du permis de conduire.

Le contrat :

En cas d'avis favorable, vous serez amené à signer une charte pour l'obtention de la bourse dans laquelle vous vous engagerez à :

- Réaliser votre action d'utilité publique, appelée « contrepartie » et s'inscrire à l'examen du code de la route ou du permis de conduire dans les 6 mois suivant la notification d'attribution de la bourse. Cette contrepartie (50 à 70 heures) sera suivie et contrôlée par le Service Sport et Jeunesse de la ville. Un planning doit être fourni lors du dépôt du dossier.
- Verser à l'auto-école la somme restant à votre charge au début de la formation.

- Fournir l'attestation de réussite au code de la route ou du permis de conduire (pour ceux qui sont détenteurs du code) avant le 31 mars de l'année N+1 suivant l'obtention de la bourse. En cas de non-présentation dans ce délai, le bénéfice de la bourse sera perdu.



Mairie de LAVOUR

LA BOURSE A PERMIS DE CONDUIRE

COMMENT ÇA MARCHE POUR LES PARTENAIRES?

Pour le lauréat de la bourse

Dans le même temps, il doit formaliser le projet de bénévolat avec la structure d'accueil et choisir l'auto-école parmi les 4 partenaires (informer le service sport et jeunesse de l'auto-école choisie).

Régler en premier lieu du permis de conduire due par le lauréat à l'auto-école.

Obtenir le plus rapidement possible le code de la route ou le permis de conduire car c'est seulement à ce moment-là que la bourse sera versée.

Effectuer dans les 6 mois de l'obtention de la bourse, le projet de contrepartie. (celle-ci ayant débuté avant le passage du code ou du permis)

Rencontrer régulièrement le service sport et jeunesse de la ville dans une optique de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son action d'utilité publique.

Pour les structures d'accueil des lauréats

Les boursiers doivent effectuer une ou plusieurs actions bénévoles représentant un volume horaire compris entre 50 et 70 H. Le Service Municipal Sport et Jeunesse ne les assiste pas dans leur recherche de projet, c'est à eux seuls de trouver les structures ; il leur est simplement fourni le guide des associations ou tout autre document donné par les structures.

Cette contrepartie doit être effectuée après le passage devant le jury et dans les 6 mois suivant la l'obtention de la bourse.

Il appartient à la structure d'accueil de mettre en place les modalités avec le boursier (missions, planning avec les horaires...).

Un planning prévisionnel doit être établi dès le dépôt du dossier de candidature et la structure d'accueil doit donner son avis dans ce dossier.

La structure sera régulièrement contactée par un représentant du Service Municipal Sport et Jeunesse de la ville pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'action d'utilité publique du boursier.

Pour l'auto-école

L'auto-école est libre d'accepter ou non le candidat au permis de conduire lauréat de cette bourse. Il s'agit là de rapports strictement commerciaux entre le jeune et l'auto-école.

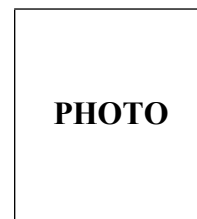
Les modalités de versement de la première part du dossier du permis de conduire sont déterminées entre l'auto-école et le boursier. A savoir que le lauréat s'engage dans la charte à régler sa part avant de commencer les cours de code. (un devis doit être fourni préalablement).

Ce n'est qu'à partir de l'obtention du code de la route ou du permis de conduire par le lauréat que la bourse sera versée directement à l'auto-école. Celle-ci doit contacter le service municipal sport et

jeunesse avant d'inscrire le jeune au code, car il doit avoir au moins commencé ses heures de contrepartie.



Mairie de LAVAU



**DEMANDE DE BOURSE
A PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE**

BENEFICIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Mail :@.....

Mesure dérogatoire (*) : OUI NON

SITUATION FAMILIALE

- Célibataire
- Vie maritale
- Marié(e)
- Autre, précisez :
- Enfant(s) à charge : nombre et âge :

(*) entourez oui si vous êtes déjà titulaire du code.

SITUATION SOCIALE

Condition de logement :

- Autonome
- Hébergé(e) chez les parents
- En foyer
- Autre, précisez.....

Situation scolaire ou professionnelle :

- Lycéen Nom du lycée :
- Etudiant Nom de l'établissement :
- Niveau d'études :
- Salarié depuis : Type d'emploi :
- Sans emploi et inscrit au Pôle Emploi depuis le :
- Apprentissage depuis le :
- Formation professionnelle (nature de la formation et nom de l'organisme) :

.....

.....

.....

.....

.....

MOTIF DE LA DEMANDE :

Il s'agit de nous expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire (projet professionnel, cursus de formation...)

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Identité :

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport (recto verso)
- Livret de Famille (en cas de fratrie dans le foyer du candidat)
- Deux photos récentes
- Certificat de scolarité (pour les étudiants)

Domicile à LAVAUUR :

- Facture EDF, téléphone, eau de moins de trois mois
- Attestation d'hébergement sur papier libre
- Dernière quittance de loyer (ou contrat de location)

Ressources :

- Avis d'imposition ou de non-imposition du demandeur ou des parents (copie recto/verso)
- Trois derniers bulletins de salaire du demandeur et / ou des parents
- Attestation de droit CAF ou MSA
- Attestation de paiement de Polemploi des 6 derniers mois ou attestation de rejet
- Autres (PAJE, Bourses universitaires, jugement fixant la pension alimentaire...)
- Contrat de travail ou d'apprentissage
- Justificatifs des ressources des 3 derniers mois si les revenus sont irréguliers

Autres :

- Devis Auto-Ecole (prestation complète ou allégée)**

Remise du dossier : Espace Jeunesse
8 rue de la Mairie
81500 LAVAUUR

Date de dépôt de dossier :

Signature du demandeur*:

Signature des parents* :

*les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Bourse à Permis de Conduire automobile » et attestent sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées dans ce dossier.